



La Mairie de Saint-Germain-sur-Morin souhaite vous informer sur ce sujet
Avant le retour des reines et la création de nouveaux nids

FRELONS ASIATIQUES

Soyons vigilants

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est arrivé en France avant 2005. C'est une espèce invasive qui présente un risque réel pour l'apiculture et pour la biodiversité.

Le frelon asiatique est également dangereux pour l'être humain : risque de piqûres multiples.

Ne jamais s'approcher des frelons asiatiques ou de leur nid à moins de 5 mètres !

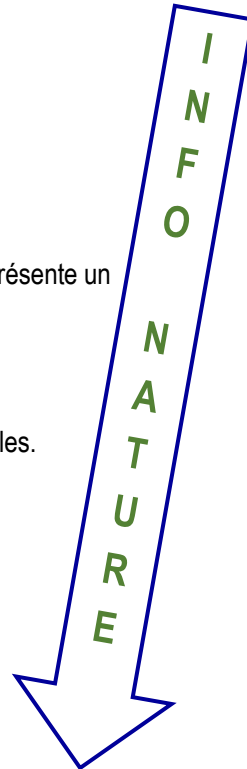
Le frelon asiatique n'a pas de prédateurs et il est un gros consommateur d'insectes, notamment d'abeilles.

En Seine-et-Marne le Frelon Asiatique en chiffres, c'est :

10 nids en 2015... 100 nids en 2016, 500 en 2017, 800 en 2018.

COMMENT IDENTIFIER LE FRELON ASIATIQUE ?

- Les pattes du frelon asiatique sont bicolores : noires près du thorax et jaunes à l'extrémité.
- Le thorax est noir et velu.
- L'abdomen du frelon asiatique comporte un gros anneau orangé.
- La tête du frelon asiatique est noire.
- La femelle fondatrice (reine) mesure environ 3 cm.



COMPARONS LE FRELON ASIATIQUE AUX AUTRES HYMÉNOPTÈRES

Abeille



Guêpe



Bourdon



Frelon asiatique



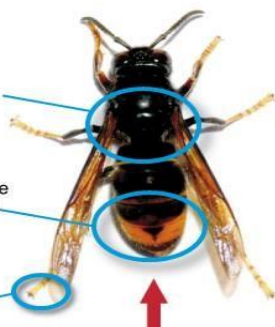
Frelon européen



Le thorax est entièrement brun noir

Un seul segment jaune orangé sur l'abdomen

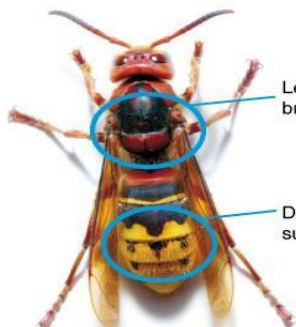
Les pattes jaunes à leur extrémité



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)

Le thorax est brun rougeâtre

Des bandes jaunes sur l'abdomen



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)

APPRENONS A RECONNAÎTRE UN NID DE FRELONS ASIATIQUES

- Afin de passer l'hiver, les jeunes reines fécondées se cachent dans un endroit abrité.
- **Dès le mois de février** de l'année suivante, ces fondatrices vont construire un **nid primaire**. Ces nids sont petits (de la taille d'une orange) et se trouvent à moins de 3 mètres de haut, généralement à l'abri des intempéries : sous un toit, sous une cabane, dans un garage...
La reine commence alors sa ponte : des ouvrières apparaissent peu à peu. Selon la position du nid, la colonie peut agrandir considérablement ce nid jusqu'à la fin de l'été, ou se déplacer là où elles pourront construire un nouveau nid, plus grand, un **nid secondaire**. Ces nids secondaires sont généralement situés en hauteur, sous la branche d'un arbre. On peut cependant trouver un nid secondaire dans des bâtiments **ou dans des haies**.
- Le nid secondaire peut atteindre 50 à 80 cm de large et les plus gros une hauteur de 1 m. Il peut **contenir jusqu'à 6000 frelons**. La pleine activité du nid secondaire est atteinte *au mois d'août*. A ce moment le frelon est présent dans les ruchers où il cause de nombreux dégâts mais aussi présent sur les lieux où il y a du sucre et des protéines, les marchés par exemple. *Au mois de novembre* le nid va laisser partir jusqu'à 400 mères fondatrices fécondées qui vont hiberner très souvent à proximité du nid de départ. **Ces fondatrices ressortiront au mois de mars pour fonder une nouvelle colonie**. Le nid se détruit progressivement au mois de décembre, **il n'y a plus de colonies pendant l'hiver**.
- **Un nid de frelons ne sera jamais colonisé l'année suivante** : une colonie de frelons construit son propre nid. *Cependant, à la sortie de l'hiver, des femelles non fécondées ont déjà été trouvées à l'intérieur d'un nid de l'année passée, restées bloquées par l'arrivée du froid.*



Nid primaire
Quelques cm de diamètre



Nid intermédiaire



Nid secondaire
Environ 40 cm de diamètre

QUE FAIRE ET QUAND ?

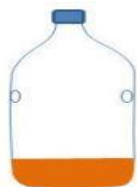
EN MARS / AVRIL : un piège facile à créer

Le piégeage est très efficace aux mois de mars et avril, il permet de piéger les mères fondatrices. Il doit être fait près des bâtiments où s'installent volontiers les nids primaires.

Le piégeage doit être arrêté ensuite car il causerait plus de dégâts sur les autres insectes. Le piège le plus simple est le plus efficace : dans une bouteille d'eau minérale, mettre un mélange de :

1/3 de vin blanc, 1/3 de bière, 1/3 de sirop.

Ce mélange doit être renouvelé toutes les semaines.



A PARTIR DE DEBUT MAI

N'INTERVENEZ PAS VOUS-MÊME

- La commune a signé une convention avec le **GDSA**
- Ces apiculteurs interviennent en cas de besoin (coût intégralement pris en charge par la commune)
- Pour les faire intervenir, contacter la Police Municipale qui se chargera de coordonner leur intervention.

☎ **Police Municipale 01.60.04.92.20 ou 92.23**

☎ **Chef de Poste Sylvain Bouchon 06.27.28.01.39**

2018 - 1 intervention

2019 - 4 interventions

2020 -11 interventions dont 7 prises en charge par la mairie depuis août 2020.